

DELIBERATION CR011-2022

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 30 septembre 2021 ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Recherche le 29 mars 2022 ;

Objet de la délibération : Cadre général des prestations de services en recherche – Tableau récapitulatif des coûts

La Commission de la Recherche réunie le 04 avril 2022 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

La commission de la recherche émet un avis favorable au tableau récapitulatif des coûts du cadre général des prestations de service en recherche.

Cet avis est adopté à la majorité avec 29 voix pour et 1 abstention.

Christian ROBLÉDO
Président
de l'Université d'Angers
Signé le 06 avril 2022

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Mis en ligne le : 06 avril 2022

Cadre général des prestations de service en recherche – Tableau récapitulatif des coûts

TABLEAU RECAPITULATIF DES COÛTS

Tableau récapitulatif des coûts en fonction de la catégorie d'appartenance du client :

| Le coût complet | 1 Interne SFR | 2 Interne UA | 3 Externe collaboratif | 4 Externe sans collaboration |
|---|------------------------------|-----------------------------|---------------------------------------|---|
| Le personnel | | | | |
| <i>Personnel permanent établissement</i> | - | - | - | 100 % |
| <i>Personnel à la charge de la structure de recherche</i> | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |
| Les moyens spécifiques | | | | |
| <i>Consommables machine et maintenance</i> | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |
| <i>Amortissement</i> | 25 % | 25 % | 50 % | 100 % |
| Les autres coûts directs | | | | |
| <i>Consommables et petits matériels</i> | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |
| Les coûts indirects dus à l'environnement | - | 25 % | 50 % | 100 % |
| La marge commerciale | - | - | - | 0-15 % |
| Les frais de gestion | - | - | 15 % | 15 % |

- Mise à jour de l'outil **via les CPOM de chaque SFR**
- Intégration d'un.e PT/PF **via les CPOM de chaque SFR** puis validation par la Commission Recherche.
- Mise à jour systématique **une fois par an** par la DRIED/DPE pour intégrer l'évolution des coûts de l'établissement.

POUR VOTE